

**Conseil d'établissement
Séance du 8 mars 2022**

Délibération n°4

**Portant approbation de la publication de six postes
dans le cadre de la deuxième vague de la campagne d'emplois
des enseignants du second degré pour 2022**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le Bulletin Officiel du 22 juillet 2021 concernant les emplois et la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements publics d'enseignement supérieur – année 2022 ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n°1 du conseil d'établissement du 12 octobre 2021 portant approbation de la publication de dix postes dans le cadre de la première vague de la campagne d'emplois du second degré pour 2022 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement du 11 février 2022 ;

Considérant que l'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur est prononcée par le ministre de l'Éducation nationale sur proposition des responsables de ces établissements,

Considérant que la publication des emplois vacants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur, à pourvoir au 1^{er} septembre 2022, incombe à chacun des établissements affectataires de ces emplois et peut être opérée dans l'une des deux vagues de la campagne d'emplois,

Considérant qu'une première vague de recrutement, constituée de dix postes, avait été approuvée par délibération du conseil d'établissement de CY en date du 12 octobre 2021,

Considérant qu'il est proposé de procéder à la publication de six postes d'enseignants du second degré dans le cadre de cette seconde vague de la campagne d'emplois, trois d'entre eux résultant d'une première campagne infructueuse et les trois autres de départs à la retraite,

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 47	Pour : 37
Nombre de membres présents : 24	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 13	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 10	Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve la publication de six postes dans le cadre de la deuxième vague de la campagne d'emplois des enseignants du second degré pour 2022 :

COMPO	Code D	DISCIPLINE	DEPARTEMENT	SITE	
2ème campagne INSPE	L0202	Français	Lettres	SGL	} Infructueux
	I1900	EPS	EPS	Antony/EAD	
	L1315	Maths Sciences	Voie Technologiques et professionnelles	Antony/EAD	
	L1500	Sciences	Sciences	Cergy/SGL	} Motif : Départ à la retraite
	L0090	Numérique	TIC	Cergy Hirsch	
	L0202	Lettres	Lettres	Evry EAD	

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 23 mai 2022

Publiée le : 23 mai 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.